

DELIBERATION N° 2022-05

Objet : Demande de subvention auprès du FPRNM (Fond de prévention des risques naturels majeurs) pour le projet de recul et de mise en conformité de la digue du Bézo, et de reméandrage du cours d'eau à Charlieu.

Le 10 février 2022 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 03/02/2022

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Guillaume DESCAVE, Christian GILGENKRANTZ, Jean LABOURET (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Jérémie LACROIX, René VALORGE, Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX, Gérard PEGON, Sylviane TERNISIEN, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

Le président rappelle le projet de recul et de mise en conformité de la digue du Bézo à Charlieu, qui intègre également le reméandrage du cours d'eau. Ce projet est porté par le SYMISOA dans le cadre de la compétence GEMAPI. Il fait l'objet d'études lancées en 2019, comportant le diagnostic de la digue actuelle, et la préparation du projet de mise en conformité de la digue et de reméandrage de la rivière. L'EDD (étude de dangers) du projet a été réalisée en 2021, et financée par le FPRNM et Charlieu Belmont Communauté. Les travaux vont se dérouler sur 2022 – 2023. Le SYMISOA peut solliciter à nouveau le FPRNM pour la phase travaux, dans le cadre du dispositif PSE (Petits Systèmes d'Endiguements) qui permet de bénéficier de financements nationaux hors PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De confirmer l'approbation des travaux de recul et de mise en conformité de la digue du Bézo et de reméandrage du cours d'eau à Charlieu ;
- De valider le dossier de demande de subvention au titre du dispositif 'petits systèmes d'endiguement' auprès du FPRNM préparé par les services du SYMISOA ;
- De solliciter une subvention auprès du FPRNM à hauteur de 40% sur les travaux de recul et de mise en conformité de la digue du Bézo et de reméandrage de la rivière à Charlieu, évalué au stade projet à #1 300 000€HT (le chiffrage sera ajusté après consultation des entreprises) ;
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/02/2022

Publié le : 15/02/2022

Fait à Pouilly/Charlieu, le 11/02/2022
Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

